

Résolu: De référer au Département en Loi, et à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

16.—Soumise une réclamation de MM. Taylor & Racey, pour dommages causés par suite d'indications données par l'Ingénieur Campbell.

Résolu: De référer au Département en Loi et à l'Ingénieur en Chef pour rapport.

17.—Après considération de certains rapports des chefs de départements, il est

Résolu: De faire rapport au Conseil:

1° 17889. A l'effet de transmettre au Conseil, en réponse à une résolution en date du 9 février courant, un rapport du Département en Loi, fournissant certaines informations concernant l'expropriation du Boulevard Saint-Joseph, et de recommander que les conclusions du rapport des Commissaires, en date du 7 courant, soient approuvées;

2° 18011, 17949, 17951. A l'effet de transmettre au Conseil, une lettre des ingénieurs Jamieson, Lea et Hickie, ainsi qu'une lettre du secrétaire de la Ambursen Hydraulic Construction Company, au sujet des ingénieurs nommés en rapport avec l'accident de l'Aqueduc;

3° A l'effet d'informer le Conseil que le Bureau des Commissaires est d'opinion que la réalisation du projet du canal de la Baie Georgienne est d'un intérêt public au plus haut degré, et de recommander le vote d'une somme de \$2,500 pour aider à la réalisation de ce projet;

4° 17961. A l'effet de voter une somme additionnelle de \$30,270.10, pour parfaire le montant nécessaire pour le paiement des indemnités et des frais dans l'expropriation de la rue Sherbrooke, quartier Notre-Dame de Grâce;

5° A l'effet d'amender une résolution du Conseil, en date du 19 janvier 1914, approuvant avec restriction, un rapport des Commissaires, recommandant d'accepter l'offre faite par M. C. Durnford, de vendre à la Cité environ 210,000 pieds de terrain pour les fins de l'établissement d'un parc public dans cette partie du quartier Saint-Denis connue sous le nom de "Parc Molson", et de recommander que l'offre de M. Durnford soit acceptée telle qu'elle a été faite, sans restriction;

6° A l'effet de voter les sommes suivantes pour la construction d'égouts:

EGOUT SUR LE BOULEVARD ROSEMONT

De la rue Cartier à la rue Chabot. — part de la Cité, \$200; part des propriétaires, \$2,800; total, \$3,000;

EGOUT SUR LE BOULEVARD ROSEMONT

De la rue de Lorimier à la rue Parthenais. — part de la Cité, \$200; part des propriétaires, \$3,300; total, \$3,500;

7° A l'effet de reverser au Trésor une somme de \$136.50, représentant le surplus du crédit voté pour l'achat d'un terrain de M Paul Goyer, pour les fins de l'élargissement du chemin de la Côte-des-Neiges;

8° A l'effet d'approuver un projet de contrat à intervenir entre la Cité et la Compagnie du Pacifique Canadien, au sujet de la rue Iherville, et d'autoriser Son Honneur le Maire et le Greffier de la Cité à signer ledit projet;

9° A l'effet de permettre à la Compagnie de Téléphone Bell, d'installer sept poteaux sur le côté Est du Boulevard Saint-Laurent, depuis le Boulevard Gouin jusqu'à Back River;

10° A l'effet de confirmer un rapport de MM. Owens & Olivier, estimateurs nommés pour faire l'évaluation des immeubles cédés, suivant liste et plans préparés par l'Inspecteur de la Cité, et pour établir l'indemnité à être accordée à chacun des propriétaires ci-après mentionnés, suivant les dispositions de la Charte, concernant les expropriations annuelles, et de retour-

Referred to the Law Department and to the Chief Engineer for a report.

16.—Submitted a claim from Messrs. Taylor & Racey for damages caused by reason of information given by Campbell, Engineer.

Referred to the Law Department and to the Chief Engineer for a report.

17.—After considering certain reports from Heads of Departments, it was

Resolved: That reports be made to Council as follows:

1° 17889. Transmitting to Council in answer to a resolution dated the 9th February instant a report from the Law Department giving certain information concerning the expropriation of St. Joseph Boulevard, and recommending that the conclusions of the Commissioners' report, dated the 7th instant, be approved;

2° 18011-17949-17951. Transmitting to Council a letter from Messrs. Jamieson, Lea and Hickie, as well as a letter from the Secretary of the Ambursen Hydraulic Construction Co., anent engineers appointed in connection with the accident to the aqueduct;

3° Informing Council that the Board of Commissioners is of opinion that the realization of the project of the Georgian Bay Canal is of the highest public interest, and recommending that the sum of \$2,500 be voted to aid in the carrying out of this project;

4° To vote an additional sum of \$30,270.10 to make up the amount required for the payment of indemnities and costs re expropriation of Sherbrooke street, Notre-Dame de Grâce Ward;

5° To amend a resolution of Council, dated the 19th January 1914, approving with restriction a report from the Board of Commissioners, recommending the acceptance of the offer made by Mr. C. Durnford, to sell to the City about 210,000 feet of land for the purpose of establishing thereon a public park in that part of St. Denis street known as Molson Park, and recommending that Mr. Durnford's offer be accepted, as made, without restriction;

6° To vote the following sums for the construction of sewers:

SEWER ON ROSEMONT BOULEVARD

From Cartier street to Chabot street — City's share, \$200; proprietors' shares, \$2,800; total, \$3,000;

SEWER ON ROSEMONT BOULEVARD

From de Lorimier avenue to Parthenais street — City's share, \$200; proprietors' shares, \$3,300; total, \$3,500;

7° To return to the Treasury a sum of \$136.50 representing the surplus of the appropriation voted for the purchase of a lot of land from Mr. Paul Goyer, for the purpose of widening Côte des Neiges Road;

8° To approve a draft of contract to be entered into between the City and the Canadian Pacific Company anent Iherville street, and to authorize His Worship the Mayor and the City Clerk to sign the said project;

9° To allow the Bell Telephone Company to install seven poles on the east side of St. Lawrence Boulevard, from the Gouin Boulevard to the Back River;

10° Confirming a report from Messrs. Owens & Olivier, assessors appointed to assess the immovables ceded as per list and plans prepared by the City Surveyor, and to establish the indemnity to be paid to each of the proprietors hereinafter mentioned, according to the provisions of the Charter concerning the annual expropriations, and to refer